

# Contextualisation de la mise en place de la réforme en Espagne

**Eugeni Garcia Moreno**

Director General R+D+I

Govern de les Illes Balears. Spain

# Index

- Introduction: l'EEES
- Processus de mise en place de l'EEES en Espagne
- Développement législatif (LOU, Document cadre MECD, *Reales Decretos*)
- Développement académique (mise en place universitaire)
- Conclusion

# Introduction

- Le processus d'intégration du système universitaire espagnol dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) a démarré.
- L'EEES est le résultat d'un long processus de débat
  - Déclaration de la Sorbonne (Mai 1998)
  - Déclaration de Bologne (Juin 1999)
  - Communiqué de Prague (Mai 2001)
  - Réunion des Ministres d'Education. Berlin (Sept. 2003)
  - Conf. Internationale des Ministres. Bergen (May 2005)

# Objectifs concrets pour 2010

- Déclaration de Bologne
  - Supplément européen au diplôme
  - Organisation des enseignements sur deux cycles : *Grado* et *Postgrado* (le *Grado* permettant l'insertion sur le marché du travail européen)
  - Système de crédits européens (ECTS)
  
- Déclaration de Prague
  - Dispositifs de reconnaissance et d'évaluation de la qualité

# Processus de mise en place de l'EEES en Espagne (1)

- *Ley Orgánica de Universidades* (LOU) du 21 Décembre 2001.
- Document-cadre sur l'intégration du système universitaire espagnol dans l'EEES. *MECD*, Février 2003
- *Reales Decretos*
  - Supplément européen au diplôme
  - Définition d'ECTS
  - Etudes de *Grado*
  - Etudes de *Postgrado*
  - Accès à l'Université
  - Homologation des diplômes étrangers
  - Régime du Professorat fonctionnaire

# Processus de mise en place de l'EEES en Espagne (2)

- Création de l'ANECA: 19 juillet 2002
- Projets pilotes sur la conception de nouveaux Programmes d'Etudes pour les Diplômes de *Grado*
  - 1ère Appel: Mai 2003 - Septembre 2003
  - 2ème Appel: Novembre 2003 - Juin 2004
- Début de la mise en place des nouveaux Programmes d'Etudes. Année 2004-05
- Mise en place complète des nouveaux enseignements universitaires. An 2010.

# Développement législatif: LOU (1)

Approuvée le 21 Décembre 2001

- *Título V.* Sur l'évaluation et l'accréditation
  - Art. 32. Agence Nationale d'Evaluation de la Qualité et Accréditation (*ANECA*)
- *Título VI.* Sur l'enseignement et les diplômes
  - Art. 37. Structure des enseignements
  - Art. 38. Doctorat
- *Título XIII.* Sur l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur
  - Art. 87. Sur l'intégration dans l'EEES
  - Art. 88. Sur les enseignements et les diplômes
  - Art. 89. Sur le professorat

# Développement législatif: LOU (2)

- Création de l'*ANECA*
- Système de crédits européens (ECTS)
  - 1 crédit = 25/30 heures de travail de l'étudiant
  - 1 année académique = 60 crédits
- Harmoniser la structure cyclique des études selon l'EEES
  - *Grado* (diplômé, ingénieur ou architecte)
  - *Postgrado* (master et/ou doctorat)
- Supplément européen au diplôme



# Développement législatif: Document-cadre *MECD*

Présenté le 10 de Février 2003

- Document de travail, ouvert
- Propositions sur:
  - La mise en place du système ECTS
  - L'adaptation des enseignements et des diplômes officiels
  - Le supplément européen au diplôme
  - L'accréditation académique et de la qualité
- Engagement du Gouvernement à élaborer un règlement

# Propositions du document-cadre *MECD* (1)

## 5.1 Implantation du système ECTS

- 1 ECTS = 25 à 30 h de travail de l'étudiant
- 1 année académique = 60 ECTS

## 5.2 Adaptation des enseignements et des diplômes universitaires officiels

- *Grado*: qualification professionnelle
- *Postgrado*: (master et/ou doctorat)

# Propositions du document-cadre *MECD* (2)

## 5.3 Supplément européen au diplôme

- Information additionnelle sur le diplôme
- Deux phases pour la mise en place : la première pour les diplômes actuels

## 5.4 Accréditation académique et de la qualité

*ANECA* pour les diplômes officiels, valables au niveau national

- Evaluation des diplômes et des institutions
- Collaboration avec d'autres agences européennes

# Développement législatif: *R.D.* sur ECTS

En vigueur depuis le 19 Septembre 2003

- Les enseignements se mesurent en crédits ECTS
- 1 ECTS = 25 à 30 h de travail de l'étudiant
- 1 année académique = 60 ECTS
- Système de notes :
  - 0 – 4,9      *Suspensio (SS)*
  - 5,0 – 6,9      *Aprobado (AP)*
  - 7,0 – 8,9      *Notable (NT)*
  - 9,0 – 10      *Sobresaliente (SB)*
  - 9,0 – 10      *Matrícula de Honor (< 5%)*

# Développement législatif :

## *R.D.* sur le Supplément Européen au Diplôme

En vigueur depuis le 12 Septembre 2003

- Uniquement pour les diplômes officiels, valables dans tout le territoire national. Expédié à la demande
- Contient l'information suivante
  - Identification de l'étudiant
  - Information sur le diplôme
  - Information sur le niveau du diplôme
  - Information sur le contenu et les résultats obtenus
  - Information sobre la fonction du diplôme
  - Information additionnelle
  - Certification du supplément
  - Information sur le système national d'Education Supérieur

# Développement législatif :

## *R.D.* sur le Supplément Européen au Diplôme

### Détail de l'Annexe I

- Information sur le Diplôme
  - Nom et titre conféré. Principaux domaines d'étude
  - Nom de l'institution qui a délivré le diplôme
  - Langue utilisée dans les examens
- Information sur le niveau du diplôme
  - Niveau (1er ou 2ème cycle) et durée
  - Conditions d'accès
- Information sur le contenu et les résultats obtenus
  - Forme d'étude (présence en salles de cours ou non présence)
  - Programme d'études et qualification de l'étudiant par matière
  - Système de notation (notes de l'université lors des 2 dernières années) et note globale de l'étudiant

# Développement législatif :

## *R. D.* sur les diplômes de *Grado*

2ème Texte provisoire (25 Septembre 2003)

- Associé à un profil professionnel
- 180/240 crédits ECTS
- 60 crédits ECTS/ année académique
- Homologation au niveau national (harmonisation au niveau européen)
- **Point critique** : Maintien, ou non, de deux types de diplômes : Licenciado/diplomado; Ingeniero/Ing. Técnico; Arquitecto/Arq. técnico

# Développement législatif :

## *R. D.* sur les diplômes de *Postgrado* (1)

2ème Texte provisoire (26 Septembre 2003)

### ■ Master

- Entre 60 et 120 crédits ECTS
- Masters d'orientation à la recherche ou à la formation professionnelle avancée
- Masters officiels et masters spécifiques à l'université
- Pas de matières obligatoires
- Accès depuis différents itinéraires curriculaires



# Développement législatif :

## *R. D.* sur les diplômes de *Postgrado* (2)

### ■ Doctorat

- Consiste uniquement à élaborer et soutenir une thèse doctorale
- Docteur par l'Université de ....
- Rapport de deux réviseurs externes (condition avant le soutien en public de la thèse)
- Mention de qualité pour certains Programmes de Doctorat, concédée par le Gouvernement

# Développement législatif :

## *R. D.* sur l'accès à l'université

En vigueur depuis le 22 Janvier 2004

- Acceptation du *Diplôme* du Baccalauréat pour l'accès à l'université des étudiants de la CE
- Réserve de places pour les étudiants de la CE

## *R. D.* sur homolog. des diplômes étrangers

Texte provisoire (29 Mai 2003)

- Homologation du *Diplôme* ou homologation du *Grado*
- Validation des acquis en cas de mobilité

# Développement législatif :

## *R.D.* sur le régime du professorat fonctionnaire

Texte provisoire (5 décembre 2003)

- Semaine de 37,5 heures répartie entre enseignement, recherche et gestion
- Obligations des enseignants
  - Enseignements sur place en amphitheâtre ou laboratoire (4-8 h/semaine)
  - Direction de travaux, thèses doctorales, etc.
  - Tutorats, séminaires, etc.
  - Préparation de matériels didactiques ou examens
  - Participation aux programmes d'innovation éducative
- Promotion de la mobilité du professorat

# Développement législatif: Bilan du processus

- Le processus législatif n'est pas encore achevé: seulement 3 décrets sur 6 ont été approuvés.
- Les 3 décrets restants ne seront pas approuvés cette législature comme il était annoncé
- Il y a beaucoup d'intérêts académiques, professionnels, institutionnels, etc. qui le frêne.
- Le processus législatif pourrait être achevé à temps, bien que :
  - il y a encore des doutes sur certains décrets à conflit

# Développement académique

- 1ère Phase: Adapter les études actuelles au système ECTS et générer le supplément européen au diplôme
  - Etudes pilotes
  - Adapter le contenu des matières
  - Adapter la forme d'enseigner et d'évaluer
  
- 2ème Phase: Modifier l'offre actuelle de diplômes, d'accord avec le règlement européen
  - Modifier les programmes d'études actuels
  - Supprimer des diplômes/créer de nouveaux diplômes
  - Adapter la structure universitaire

# Développement académique : Principales difficultés

- 1 crédit ancien  $\neq$  1 crédit ECTS
- Reformulation des programmes des matières
- Programmes d'études de 3 ou 5 ans  $\Rightarrow$  Diplôme de *Grado*
- *Doctorado* actuel  $\Rightarrow$  Master + *Doctorado*
- Compétences universitaires transférées aux *Comunidades Autónomas* (17)

# Développement académique:Projet Tuning

- Périodes: 2001-2002 et 2003-2004
- Coordonné par l'université de Deusto (Espagne) et Gronningen (Pays-Bas) avec quelque 130 établissements européens, dont 7 espagnols
- Neuf réseaux disciplinaires en étude : Gestion d'entreprise, Sciences de l'éducation, Géologie, Histoire, Mathématiques, Physique et Chimie (Etudes d'infirmier, Etudes européennes)
- Quatre lignes d'approche :
  - les compétences générales,
  - les compétences spécifiques à une matière,
  - le rôle de l'ECTS comme système d'accumulation,
  - l'assurance et l'évaluation de la qualité.

# Développement académique: *ANECA*

Crée le 19 juillet 2002

## ■ Fonctions

- Evaluation institutionnelle
- Certification de services, établissements, etc.
- Accréditation de diplômes
- Evaluation du professorat
- Programmes de convergence européenne



# Activités de l'ANECA

- Programmes de Convergence Européenne
  - Diffusion des contenus de la Déclaration de Bologne
  - Suivi de l'adoption des critères de convergence
  - Support aux projets coordonnés entre Universités pour la mise en place du système ECTS
  - Expériences pilotes pour la conception et mise en place des nouveaux diplômes :  
Appels à propositions pour la conception de Programmes d'Etudes de *Grado* (sur les bases des résultats du projet *Tuning*)
    - 1<sup>er</sup> Appel: Mai 2003 - Septembre 2003
    - 2<sup>ème</sup> Appel: Novembre 2003 - Juin 2004

# Appels à propositions de l'ANECA

- Réseaux participants (nouveaux diplômes):  
1<sup>er</sup> Appel: 17, 2<sup>ème</sup> Appel: 25
- Quelque 70 diplômes, soit 93% du catalogue des diplômes actuels, vont être analysés
- Participation des universités concernées dans chaque réseau > 80% (pour 15 réseaux 100%)
- Toutes les universités espagnoles ont participé lors des deux appels

# Développement académique :

## Bilan du processus

- Système de crédits ECTS et supplément européen au diplôme, pour les études actuelles dans un état avancé. La mise en place pourrait être terminée en 2005.
- Conception de nouveaux diplômes pour le *Grado* déjà commencé. Il reste des points de conflit, liés aux Associations Professionnelles puissantes. On y travaille à partir d'un texte provisoire du Décret.
- Conception de nouveaux diplômes de *Postgrado* encore en étude (Réunion de *el Escorial*).
- La mise en place d'études pilotes dans les universités sur les piliers des nouveaux diplômes n'a pas été encore amorcée (cours 2004-2005).

# Conclusions

- La mise en place de l'EEES est complexe: il ne s'agit pas que d'une simple réforme législative.
- L'approbation des *R.D.* n'arrête pas mais ouvre un processus d'énorme transcendance pour le système universitaire.
- La mise en place des nouveaux diplômes et des nouvelles méthodes par les universités est un processus bien plus long; il faut vaincre l'inertie institutionnelle!